



**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°2017-35

OBJET : Logiciel Concours – Prolongation de la convention de recours à l'alliance Informatique.

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, KARSENTI, TENE, LAVAL, Mme HORN.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. CLEMENT représenté par M. STRAMARE, M. CARON-JOURDA représenté par Mme VEZAT-BARONIA, M. PORTET représenté par Mme KLINGENFUS, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président rappelle que le CDG31 est membre de l'Alliance Informatique coordonnée par le CDG de Meurthe et Moselle.

Il rappelle que l'Alliance Informatique est un regroupement de centres de gestion (plus de 70 en 2017) ayant vocation à mutualiser des moyens afin d'acquérir et de développer pour le compte de ses membres, toutes solutions informatiques, logicielles et en matériels, utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de gestion.

Le Président indique que, dans ce cadre, le CDG31 est utilisateur du logiciel de gestion des concours et examens professionnels permettant la dématérialisation de l'ensemble des opérations de pré-inscription et d'échanges avec les candidats, mais également avec les employeurs publics territoriaux à l'occasion de la campagne de recensement des besoins en postes, préalablement à la programmation et l'ouverture des concours et examens professionnels.

Le Président précise que le coût annuel d'utilisation pour le CDG31 s'est élevé à 5 900,77€ TTC pour 2016, répartis comme suit :

- 662,89 € au titre de l'adhésion à l'Alliance Informatique,
- 4 690,04 € au titre de la maintenance fonctionnelle,
- 547,84 € au titre de l'hébergement.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'afin d'assurer la continuité des services logiciels mutualisés, l'Alliance Informatique s'est engagée dans la mise en œuvre des marchés visant à l'hébergement et à la maintenance des applicatifs existants, dont le logiciel Concours et Examens professionnels. Les centres de gestion adhérents sont donc invités à prolonger la convention d'adhésion en cours pour quatre années complémentaires afin de leur permettre de continuer à pouvoir utiliser le logiciel Concours et Examens professionnels.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De prolonger l'adhésion du CDG31 auprès de l'Alliance Informatique afin de garantir la bonne utilisation du logiciel Concours et Examens professionnels actuellement en service au CDG31, pour la période 2018-2021 ;
- D'habiliter Monsieur le Président à la signature de l'avenant correspondant ;
- D'inscrire au Budget principal primitif les sommes correspondantes pour les 4 années à venir.

Fait à Labège,
Le 29 Novembre 2017.

Le Président,

Pierre IZARD



AVENANT N° 8 pour la période 2018 - 2021
à la CONVENTION 2008 – 2010
MEMBRES DE L'ALLIANCE INFORMATIQUE

PREAMBULE :

Le GIP est créé, cependant la prolongation de l'activité de l'Alliance informatique est nécessaire :

- le GIP n'aura pas mis en place ses instances de gouvernance, politique et technique, avant fin 2017 pour être totalement opérationnelles le 1er janvier 2018
- les outils utilisés dans le cadre de l'Alliance informatique sont nécessaires au 1er janvier 2018 et au-delà pour garantir la continuité du service
- tous les outils de l'Alliance ne seront pas repris par le GIP (voir SDSI)

Les contrats de maintenance et d'hébergement sont en cours d'écriture pour relancer les marchés avec effet du 1er janvier 2018 : l'Alliance Informatique continuera de fonctionner parallèlement au GIP pour quelques années encore afin de garantir la liberté de choix à tous ses membres.

Un nouvel avenant à la CONVENTION 2008 – 2010 des MEMBRES DE L'ALLIANCE INFORMATIQUE ayant pour objet :

« de réunir l'ensemble des Centres de gestion intéressés et de les lier les uns envers les autres, dans la démarche commune de l'Alliance dont l'objectif est la mise en commun et le développement entre ses membres, de toutes applications liées à l'informatique utiles à l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues »

est donc nécessaire afin de laisser aux membres de l'Alliance tout le temps nécessaire, plusieurs années, à une transition maîtrisée, sans contrainte ni précipitation.

Article unique :

L'article 11.1 :

La présente convention prend effet à la date commune de sa signature, et prend fin le 31 décembre 2010.

Est remplacé par :

L'article 11.1 :

La présente convention prend effet à la date commune de sa signature, et prend fin le 31 décembre 2021.

Fait à , le

Pour le Centre de Gestion
de MEURTHE-ET-MOSELLE,
Coordonnateur de l'Alliance
informatique,

Le Président,

François FORIN
Maire de LUCEY

Pour le Centre de Gestion
de
.....
Membre de l'Alliance informatique,

Le Président,

.....
.....